

Le Président du Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement des Portes de l'Orne,

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2023-28 du Comité Syndical en date du 07 juillet 2023 portant délégation au Président de certaines attributions énumérées à l'article L 5211-10 du CGCT,

Vu l'arrêté n° 01/2023 en date du 07 juillet 2023 portant délégation de fonction et de signature au 1^{er} Vice-Président du Syndicat Mixte, pour toutes les affaires concernant la partie du site des Portes de l'Orne située sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle,

Vu le Budget Primitif,

Considérant le marché N° 2025-01 – Marché public de travaux – « Réfection du pont sur l'Orne à Vitry-sur-Orne » attribué au groupement d'entreprise solidaire NGE GENIE CIVIL/MULLER TP, la société NGE GENIE CIVIL - Domaine de Sabré 57420 COIN LES CUVRY, agissant en qualité de mandataire solidaire,

Considérant la déclaration de sous-traitance présentée par la société NGE GENIE CIVIL, Domaine de Sabré 57420 COIN-LES-CUVRY, au profit de la société Rousseau, Coat an Doc'h - 22170 LANRODEC, pour la réalisation de prestations de fourniture et pose de garde-corps S8, pour un montant de 33 914,16 € H.T.,

Vu la déclaration de sous-traitance (2^{ème} rang) présentée par la société Rousseau, Coat an Doc'h - 22170 LANRODEC, au profit de la société Gros Minets – 7 rue Bernard Palissy 69120 VAULX-EN-VELIN, pour la pose de garde-corps S8,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : d'accepter la société Gros Minets – 7 rue Bernard Palissy 69120 VAULX-EN-VELIN, en qualité de sous-traitant de 2^{ème} rang de la société Rousseau, Coat an Doc'h - 22170 LANRODEC, elle-même sous-traitant de 1^{er} rang de la société NGE GENIE CIVIL, Domaine de Sabré 57420 COIN-LES-CUVRY, mandataire du groupement d'entreprises solidaire NGE GENIE CIVIL/MULLER TP, attributaire du Marché public de travaux n° 2025-01 – « Réfection du pont sur l'Orne à Vitry-sur-Orne », concernant les prestations de pose de garde-corps S8,

Article 2 : que le coût des prestations sous-traitées à la société Gros Minets est fixé à 3 400 € H.T.

Rombas, le 15 décembre 2025



Pour le Président,
Le 1^{er} Vice-Président,

Lionel FOURREAU

Accusé de réception en préfecture
057-200056190-20251215-DP2025-62-AU
Date de télétransmission : 17/12/2025
Date de réception préfecture : 17/12/2025